

Droit privé ou droit public: quelle branche choisir?

Par **amaury**, le **18/07/2010** à **11:50**

Droit privé ou droit public: peut - on vraiment savoir dans quelle branche du droit nous allons nous spécialiser dès la L2?

Par **alex83**, le **18/07/2010** à **15:08**

Bonjour,

Eh bien, on doit au moins déjà avoir une idée. Mais en L3 il me semble qu'il y a possibilité de prendre un cursus "généraliste", c'est à dire qui ne soit pas encore résolument déterminé non ?

Par **mathou**, le **18/07/2010** à **16:04**

Bonjour,

Ca dépend des étudiants. Je savais que je voulais faire un parcours de droit privé, sans écarter les matières de droit public. Les deux branches se recouvrent régulièrement de toute façon (droit immobilier, droit des sociétés, droit de la construction, droit de la consommation, droit de la vente...). En revanche, un parcours publiciste au sens de marchés publics et contrats publics ne me tentait absolument pas, pas plus qu'un parcours de pénaliste.

Il existe des parcours généralistes qui permettent de prendre une année pour apprécier les matières et déterminer une orientation. Ce n'est pas vraiment mauvais comme choix car cela permet d'avoir des bases solides dans les deux branches, contrairement à des parcours plus spécialisés.

Dans tous les cas, l'étudiant d'un parcours peut prendre en option les matières de l'autre parcours souvent. Et l'inscription en M1 est de droit pour la majorité des master, sauf ceux sur dossier. Ca nécessitera éventuellement de travailler certaines matières non vues pour être à niveau en cas de réorientation, mais c'est faisable.

Par **amaury**, le **19/07/2010** à **14:49**

Merci à tous pour vos précisions. Autrement dit, lors de mon entrée en L2 l'année prochaine, et étant encore indécis, que je choisisse de suivre le TD de droit pénal ou de finances publiques n'est pas forcément déterminant pour la suite de mes études?

Par **Titejuriste1**, le **19/07/2010** à **15:43**

[quote="amaury":5nadpp0f]Autrement dit, lors de mon entrée en L2 l'année prochaine, et étant encore indécis, que je choisisse de suivre le TD de droit pénal ou de finances publiques n'est pas forcément déterminant pour la suite de mes études?[/quote:5nadpp0f]

Non.